

les peuples autochtones et les gouvernements. Les projets constructifs qui visaient à renforcer l'autonomie et l'autosuffisance étaient jugés prioritaires.

37. Un certain nombre d'orateurs ont fait observer qu'il était essentiel de veiller à ce que les activités et les projets de l'Année aient des effets durables. De nombreuses questions étaient communes aux peuples autochtones, par exemple le fait d'être chassés de leurs terres, la perte des droits de propriété et l'absence de respect pour leur culture et les contributions qu'ils avaient faites au monde. Des projets portant sur ces questions méritaient d'être étudiés. Les peuples autochtones étaient des experts de plein droit et devraient participer à ces projets. La délégation finlandaise a relevé qu'il était indispensable d'avoir des renseignements précis sur les conditions de vie des Saamis et pensait que l'on pourrait peut-être commencer à en recueillir pendant l'Année. Un comité national où les Saamis étaient représentés avait été établi pour surveiller les activités de l'Année.

38. Les organes et organismes des Nations Unies devraient envisager d'engager des autochtones en qualité d'experts et de conseillers ainsi que de fonctionnaires permanents. Un pas dans ce sens devrait se faire pendant l'Année.

39. On s'est accordé en général à reconnaître que l'Année devrait être considérée comme le début d'"un nouveau partenariat" avec l'Organisation des Nations Unies. Des peuples autochtones ont exprimé le souhait de voir ce partenariat continuer à se développer et à se renforcer à l'avenir. Les peuples autochtones comme l'Organisation des Nations Unies devraient savoir clairement ce que l'on attendait de part et d'autre de l'Année. Un orateur a remarqué que l'Année serait, après tout, un événement symbolique et que les peuples autochtones ne devaient pas trop en attendre parce qu'il y avait des limites à ce qui pouvait être réalisé. C'était cependant un moment d'espoir et chacun devrait faire des efforts particuliers pour assurer son succès.

### III. EXAMEN DES PROJETS ENVISAGES POUR L'ANNEE INTERNATIONALE

40. La Présidente a évoqué la première Réunion technique qui avait eu lieu en mars 1992 et a demandé aux représentants de tenir compte des idées contenues dans le rapport de cette réunion lorsqu'ils examineraient les projets envisagés pour l'Année.

41. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a proposé que des questions relatives aux autochtones soient inscrites à l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui devait se tenir en 1993. Il fallait encourager les peuples autochtones à participer au débat sur la souveraineté et l'autodétermination et il a été suggéré que le secrétariat établisse à ce sujet un document qui serait présenté lors de la réunion organisée pour évaluer les résultats de l'Année.

42. D'autres représentants de peuples autochtones étaient eux aussi d'avis qu'il fallait poursuivre le débat sur l'autodétermination et la souveraineté et que les peuples autochtones devaient exercer leurs droits en matière de propriété intellectuelle et de biens culturels. Quelques représentants